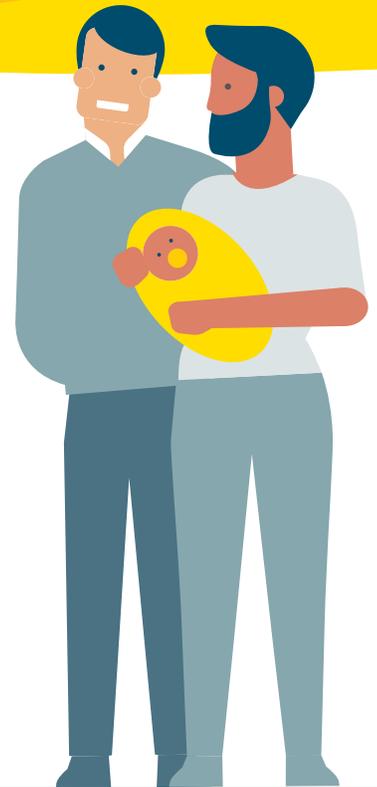


COUVERTURE DES frais médicaux engagés pour une mère porteuse

Notre garantie Grossesse pour autrui (frais médicaux) vise à soutenir les participants alors qu'ils s'apprêtent à agrandir leur famille. Cette couverture rembourse aux participants ou à leur conjoint admissible les frais admissibles engagés pour leur mère porteuse.

Offrir la garantie Grossesse pour autrui est un excellent moyen pour votre organisation d'en faire plus en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI). Elle peut même vous aider à attirer et à fidéliser un effectif diversifié.

Nous proposerons cette couverture aux promoteurs de régime qui offrent déjà la garantie Frais médicaux à leurs employés. Les garanties liées à la grossesse pour autrui et à l'adoption partageront le même numéro de contrat. Ce dernier sera distinct de celui des garanties Frais médicaux et Services de fertilité.



Frais admissibles

Médicaments liés à la fertilité

- La plupart des médicaments liés à la fertilité sont couverts par cette garantie.

Services de fertilité

Services de médecins et de laboratoire

- Honoraires forfaitaires et frais de monitoring de médecins
- Imagerie médicale (y compris : échographie/échographie de clarté nucale, SpindleView, embryoscope, test Matris, analyse non invasive de milieu de culture embryonnaire, sonohystérogramme)
- Tests de dépistage et analyses en laboratoire pour la personne enceinte (y compris : dépistage prénatal [DPN], test de réceptivité endométriale, dosage de la FSH et de l'AMH)

Frais liés à l'ovule, à l'embryon et au sperme

- Tests de dépistage
- Congélation
- Frais de transfert
- Frais d'entreposage
- Décongélation
- Prélèvement d'ovules
- Prélèvement de sperme (y compris : PESA, MESA, TESE, Micro TESE)
- Spermogramme
- Sélection, lavage, et préparation de spermatozoïdes

Tests génétiques

- Y compris : diagnostic génétique préimplantatoire (DPI), analyses des produits de conception, analyse de la structure chromatinienne du sperme (SCSA)

Insémination et fécondation

- Maturation in vitro (MIV)
- Éclosion assistée
- Injection intracytoplasmique de spermatozoïdes (ICSI)
- Fécondation in vitro (FIV) (y compris : traitement standard, naturel, stimulé, antagoniste ou réciproque)
- Insémination intra-utérine (IIU)
- Insémination artificielle (IA)

Les participants doivent adhérer à la garantie et indiquer les renseignements sur la mère porteuse pour que nous puissions verser les règlements adéquatement. Une fois cela fait, nous rembourserons directement le participant ou son conjoint admissible. Habituellement, cette garantie constitue un avantage imposable.



En savoir plus

Pour en savoir plus sur la garantie Grossesse pour autrui, contactez votre représentant aux Garanties collectives de la Sun Life. Vous pouvez aussi consulter notre site Web sur le programme Famille Plus.

La vie est plus radieuse sous le soleil

Les garanties collectives sont offertes par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life. PR9569 0822 ry-cd

